

## COMMUNE DE CAPPELLE-EN-PÈVÈLE

**SÉANCE DU 9 JUIN 2023**

**CONVOCATION DU 30 MAI ET CONVOCATION COMPLÉMENTAIRE DU 5 JUIN 2023**

Le 9 juin 2023, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle du conseil en mairie de Cappelle-en-Pévèle.

Présidence de Monsieur Bernard CHOCRAUX, Maire.

Nombre de Conseillers : 19

### **PRÉSENTS :**

M CHOCRAUX, M DESPREZ, Mme THELLIER-CUVELIER, M BAERT, M CHACORNAC, M ROCHE, M LAGANGA, M BOUVRY, M OLIVE, Mme DELATRE, Mme SINIARSKI, Mme DELTOUR

### **PROCURATIONS :**

Mme BROUTIN à Mme THELLIER-CUVELIER

Mme CARON à M DESPREZ

Mme GELEZ à Mme SINIARSKI

M GOHIER à M OLIVE

M HENRIQUET à M CHACORNAC

Mme PERAL à M ROCHE

### **ABSENTE EXCUSÉE :**

Mme DA SILVA MARTINS

Secrétaire de séance : Céline SINIARSKI

### **DÉLIBÉRATION N°36/2023**

**Autorisation de signer une convention avec la MISS (*Mission Santé Sociale*).**

Dans le cadre de sa politique sociale et de son principe de solidarité, le CCAS ne pouvant se prévaloir des qualités requises pour le choix de mutuelles pour ses citoyens décide de recourir aux services de l'association MISS, et ce afin de corriger les inégalités des risques sociaux en matière de santé et de préserver au mieux le pouvoir d'achat de ceux-ci.

Le dispositif s'adresse à tous les citoyens et ce quel que soit leur statut souhaitant revoir leur couverture en matière de santé et bénéficier d'un service de proximité.

Dans le cadre de cette convention, la personne publique mettra à disposition gratuitement de l'association et de ses partenaires diffuseurs un local pour organiser les permanences.

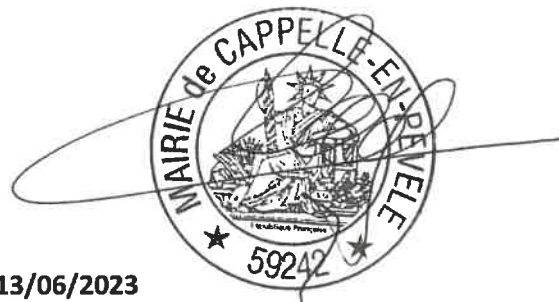
Les permanences seront gérées par l'association et ses partenaires diffuseurs aux horaires décidés en commun avec la personne publique.

Cette mise à disposition est révoquée à tout moment pour des motifs d'intérêt général.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité (**18 voix pour**), d'autoriser son maire à signer la convention avec la Mission Santé Sociale.

Les jours, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme

Le Maire,  
Bernard CHOCRAUX



**DATE DE PUBLICATION : 13/06/2023**

**DATE DE TRANSMISSION AU PRÉFET : 13/06/2023**